



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des rapatriés

Question écrite n° 30843

Texte de la question

M Guy Ravier attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, D'apres les elements fournis par M le directeur de cabinet de M Benassayag, delegue aux rapatriés, lors de leur reunion du comite de liaison des associations de rapatriés, le 17 octobre 1989, le « budget rapatrié », tous chapitres confondus, s'est eleve, en 1988, a 2 milliards 800 millions de francs courants ; en 1989, a plus de 4 milliards. En 1990, il pourrait atteindre 6 milliards de francs courants. Il lui demande de lui faire connaitre : 1o quel sont les chapitres qui composent le budget des rapatriés ; 2o le montant de chaque chapitre du budget des rapatriés pour l'annee 1988 et l'annee 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le montant des credits budgetaires inscrits au titre des rapatriés s'est eleve en effet a 2,314 milliards de francs en 1988 et a 4,967 milliards de francs en 1989, soulignant ainsi l'effort du budget de l'Etat en faveur de la communaute rapatriée. Le tableau ci-joint permet de preciser la decomposition de ces dotations. Voir tableau dans le JO no 38 (annee 1990). (1) La dotation de 250 millions de francs en LFI pour 1988 a ete abondee de 40 millions de francs en collectif. (2) Les dotations inscrites au budget des services du Premier ministre ont ete transferees en 1989 au ministere de la solidarite. (3) Les principales dotations sont inscrites aux budgets suivants : equipement-logement, industrie-tourisme, economie-finances-budget, agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Ravier Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30843

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3085